

APPEL À PROJET ARTISTIQUE

DE CRÉATION PARTICIPATIVE 2027

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE L'AIN
Dispositif Culture NoMad
Bourg-en-Bresse (Ain-France)

Cet appel à projet a pour objet la conception et la réalisation d'une œuvre monumentale dans le parc du Centre psychothérapique de l'Ain. Il est ouvert aux artistes plasticiens et sculpteurs pouvant justifier d'une expérience artistique professionnelle.

Date limite de dépôt des dossiers : 8 septembre 2026

Contexte :

présentation CPA, ORSAC et Culture NoMad

› Le Centre psychothérapique de l'Ain, établissement géré par l'association ORSAC

Le **Centre psychothérapique de l'Ain** (CPA) assure le service public de lutte contre les maladies mentales, l'alcoolisme et les toxicomanies pour l'ensemble du département de l'Ain. C'est un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) géré par l'association ORSAC qui, forte de ses 80 établissements et services, travaille avec 3500 professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.

L'ORSAC (Organisation pour la santé et l'accueil) est une association sans but lucratif reconnue d'intérêt public qui gère le Centre Psychothérapique de l'Ain depuis 1970. Elle compte plus de 80 autres établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux situés entre l'Ain et les Alpes-Maritimes. Ses compétences vont de la protection de l'enfance à l'hébergement des personnes âgées dépendantes, en passant par la psychiatrie, la rééducation ou l'insertion socio-professionnelle.

Le dispositif Culture NoMad

Le dispositif Culture NoMad du Centre psychothérapique de l'Ain œuvre depuis 2009, pour l'ouverture de l'hôpital sur son territoire via les arts et la culture. L'objectif est de permettre à chacun de participer à la vie culturelle et artistique.

Les actions culturelles proposées dans le cadre du dispositif Culture NoMad couvrent l'ensemble des champs artistiques et culturels :

- › La diffusion (de spectacles, d'expositions, de conférences...),
- › La création (grâce à des projets de créations collectives mêlant artistes et participants),
- › Le développement des pratiques artistiques et culturelles (par des sorties culturelles, des rencontres avec des artistes et des œuvres...).

Toutes ces actions sont **gratuites et ouvertes à tous** : usagers du CPA, familles et amis, soignants et personnes extérieures à l'hôpital. Le dispositif Culture NoMad n'a pas d'objectif thérapeutique. Il permet d'ouvrir l'hôpital, de favoriser les rencontres entre artistes et participants.

Les actions de Culture Nomad bénéficient du soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme régional « Culture et Santé » animé par InterSTICES, du Conseil départemental de l'Ain dans le cadre de Culture et Inclusion, de Grand Bourg Agglomération et de la ville de Bourg-en-Bresse.

Les valeurs du CPA et les objectifs de Culture NoMad

Un établissement innovant et à l'écoute

Le Centre psychothérapique de l'Ain veille particulièrement à prendre en compte l'innovation dans les soins qu'il prodigue. Il est aujourd'hui reconnu nationalement, en particulier pour ce qu'il a mis en œuvre en termes de droit des patients et de liberté d'aller et venir de ceux-ci.

Le CPA est très attentif aux valeurs énoncées dans la Charte du patient hospitalisé : qualité de l'accueil, des traitements et des soins, droit à une information accessible et loyale, recherche du consentement libre et éclairé du patient, confidentialité, respect des droits fondamentaux, constituent les fondements du projet d'établissement.

Au quotidien, ces valeurs fondamentales guident l'ensemble des professionnels dans leur activité et contribuent à la prise en charge du patient dans sa globalité, dans le cadre d'un véritable projet personnalisé de soins.

Dé-stigmatiser la santé mentale

La lutte contre la stigmatisation des personnes atteintes de troubles psychiques, l'inclusion sociale des patients et leur rétablissement est aujourd'hui reconnue comme l'affaire de tous.

Le CPA au travers de son dispositif Culture NoMad, contribue à faire évoluer l'image sur la psychiatrie pour favoriser le vivre ensemble.

Les objectifs de Culture NoMad

- › Proposer des ressources culturelles à des personnes qui, du fait de leur hospitalisation, ont un accès limité à celles-ci.
- › Considérer le patient comme une personne actrice et citoyenne.
- › Favoriser le changement de regard sur la personne hospitalisée, la maladie psychique, et l'hôpital psychiatrique par la valorisation personnelle et sociale que permet la pratique artistique ou la participation à la diffusion d'une œuvre.
- › Réduire l'isolement de la personne hospitalisée, et réduire l'éloignement avec la vie sociale, locale et citoyenne, en lui permettant de débiter ou de poursuivre sa vie culturelle, pendant la durée de l'hospitalisation.
- › Favoriser le lien social, le « Vivre-ensemble » : créer du lien entre les personnes soignées et les personnes extérieures, entre les patients et les soignants...
- › Faire du CPA un lieu vivant, dé-stigmatisé et ouvert sur son territoire.



Présentation du projet

« Chemin des Arts »

Le chemin des arts, une exposition à ciel ouvert...

Cet appel à projet vise à la conception et à la réalisation d'une œuvre d'art monumentale qui sera installée dans le parc de l'hôpital à Bourg-en-Bresse dans le département de l'Ain.

Depuis 2024, le CPA s'est lancé dans un projet ambitieux dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années : la création et l'installation de sculptures monumentales semi-pérennes (durée 5 ans) dans le parc de l'hôpital.

Chaque année, un **artiste plasticien professionnel est choisi pour réaliser une sculpture en co-création avec les usagers de l'hôpital et différents participants aux ateliers**. Ces sculptures constitueront ainsi une exposition à ciel ouvert qui s'enrichira chaque année d'une nouvelle œuvre. Cet appel à projet porte sur la réalisation de la 4^{ème} œuvre du Chemin des Arts.

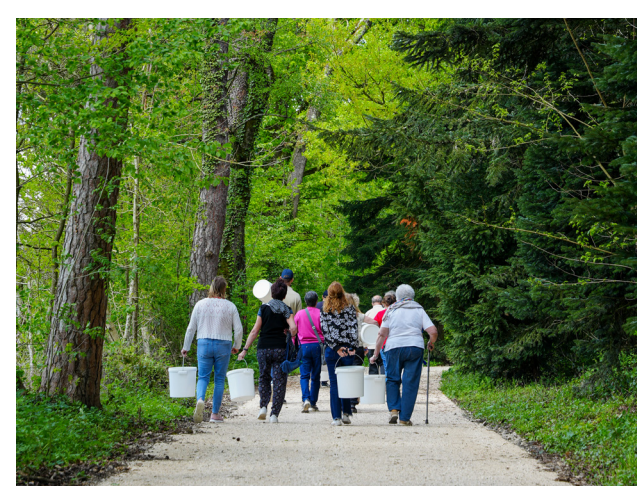
Depuis 2024, les artistes Elparo, Romain Cattenoz et Marie Toulotte ont été choisis par des jurys participatifs.

Leurs œuvres sont installées dans le parc du CPA. Elles s'intègrent à la nature et aux cheminements piétons mis en place.

La nature a toujours occupé une place importante à l'hôpital. A l'origine, l'asile Saint-Georges a été bâti sur un site de 78 ha, de terres qui servaient à nourrir la communauté des patients et des soignants. Depuis la création de l'hôpital à la fin du 19^e siècle, la place de la nature a évolué. Autrefois nourricière, elle est aujourd'hui appréciée pour le bien-être qu'elle procure aux patients, soignants et visiteurs : tilleuls, platanes et érables sont désormais centenaires, les arbres fruitiers ont laissé la place à de nouvelles essences d'ornement : chênes d'Amérique, liquidambars, érables du Canada, etc.

Mais, la nature est toujours au cœur du CPA. Le parc comprend différents espaces et différentes ambiances : parc urbain autour des bâtiments historiques avec des espaces de promenade pour les usagers et les soignants : allées bordées par des arbres centenaires, massifs fleuris, mais aussi des espaces de prairies, des espaces boisés, un étang, des champs pour les travaux agricoles, etc.

Noter que les animaux sont également très présents sur le site, animaux sauvages que l'on trouve dans ces milieux naturels et animaux qui vivent dans un enclos : moutons, daims, chèvres.



Objectifs

Ouverture et dé-stigmatisation de l'hôpital psychiatrique

Ce projet montre l'ambition du Centre psychothérapique de l'Ain de placer l'art et la culture au cœur de l'établissement. Il illustre sa volonté de s'ouvrir vers l'extérieur à un public plus large, dans un souci de décroisement, d'échanges et de rencontres.

Favoriser l'accès à la culture à tous

Le projet de Chemin des arts répond aux objectifs généraux de Culture NoMad : favoriser l'accès aux œuvres et aux pratiques artistiques de tous les publics, y compris les personnes hospitalisées.

Participatif

Les projets de création collective sont les pierres angulaires de Culture NoMad. L'œuvre qui sera produite par l'artiste plasticien sélectionné sera donc réalisée pour partie lors d'ateliers participatifs organisés au sein de l'hôpital.

Ces ateliers participatifs seront ouverts aux personnes hospitalisées et à des participants extérieurs. L'objectif principal est d'avoir au sein d'un même groupe de participants à la fois des usagers de l'intérieur (patients et personnels de l'hôpital), mais aussi des personnes venant du dehors (individuels souhaitant participer aux projets ou adhérents d'une structure sociale ou culturelle) et des artistes.

Ainsi, par cette mixité, nous ne sommes pas dans de la création stigmatisante, où ce qui est donné à voir en fin de projet est considéré comme de l'art fait par des patients, des malades, mais bien une

œuvre collective réalisée grâce à la rencontre et l'enrichissement mutuel de toutes ces personnes.

Ici, le patient est considéré comme les autres participants et c'est ce qui fonde tous les principes des actions Culture NoMad du Centre psychothérapique de l'Ain.

Ces ateliers conduits par l'artiste réuniront une quinzaine de personnes maximum : usagers du CPA, soignants et personnes extérieures à l'hôpital. Leur durée ne pourra excéder 2h par atelier. Ils pourront se dérouler dans le parc et / ou dans une salle dédiée aux activités de Culture NoMad. Attention, en raison des contraintes liées à l'hospitalisation de certains participants aux ateliers, la présence de chaque participant ne peut être assurée pendant la totalité du projet. Ainsi, il est possible, voire probable, qu'il y ait de nouveaux participants à chaque atelier.

Culture Nomad se chargera d'organiser et faire la promotion du projet et des ateliers auprès des services et de ses réseaux.

Le nombre d'ateliers à organiser est à déterminer par l'artiste en accord avec Culture NoMad. L'artiste pourra néanmoins travailler seul, en dehors des temps d'ateliers participatifs, dans la salle d'ateliers laissée à disposition par le CPA.

Durabilité

L'œuvre qui sera produite sera installée en extérieur. Le ou les matériaux utilisés devront résister aux intempéries et avoir une « durée de vie » de 5 ans minimum. L'emplacement sera déterminé avec l'artiste. Il devra respecter les conditions de sécurité et de circulation au sein de l'hôpital.

Cadre technique et juridique

L'artiste est invité à présenter une œuvre inédite originale spécifiquement créée pour le CPA.

L'œuvre doit être conçue pour :

- › Etre installée en extérieur dans le parc du CPA (choix de l'emplacement à déterminer avec l'artiste)
- › Avoir une durée de vie minimum de 5 ans
- › Ne pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de coupure...)
- › Etre à l'échelle du paysage : un équilibre entre la mise en valeur réciproque de l'œuvre et du parc doit être trouvé. Les dimensions de l'œuvre sont à définir par l'artiste en concertation avec le comité de pilotage et les services techniques.
- › L'artiste est invité à s'imprégner de l'histoire et de l'atmosphère du lieu : bâtiments, environnement naturel, ainsi qu'à sa fonction d'hôpital psychiatrique.

L'artiste cède à titre gracieux à l'organisateur l'intégralité de ses droits propriétés intellectuelles attachés à l'œuvre

Ressources

L'artiste doit apporter tous les outils nécessaires à la réalisation de son œuvre. Toutefois, le CPA pourra, dans la mesure du possible, faire bénéficier à l'artiste des savoir-faire techniques, matériels et réseaux techniques disponibles sur le site.

Noter que le CPA et Culture NoMad ont établi un partenariat privilégié avec l'ESAT de la ferme Dienet (établissement et service d'aide par le travail/ association ORSAC) qui a pour vocation de permettre l'accès au travail à des personnes handicapées mentales ou psychiques. Selon le projet qui sera réalisé et les besoins de l'artiste, les travailleurs de la ferme Dienet pourront apporter leur savoir-faire pour les aspects techniques liés à la conception et la faisabilité du projet, ainsi que pour la réalisation de certains éléments techniques du projet. Les travaux réalisés par la ferme Dienet sont à la charge de l'artiste.

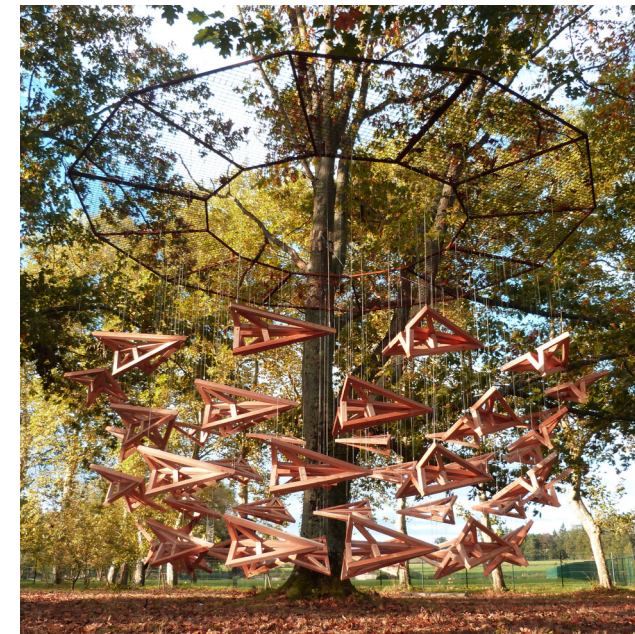
Le cas échéant, des séances de travail pourront être organisées avec les travailleurs de la ferme Dienet (cadre et devis estimatif à définir en fonction du projet).

Par ailleurs, le CPA mettra une salle à disposition de l'artiste pour la réalisation des ateliers participatifs. Enfin, des matériaux trouvés sur place pourront être utilisés par l'artiste (après autorisation des services compétents).

L'artiste devra justifier d'un numéro de SIRET ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre des factures.

L'artiste devra présenter une assurance de responsabilité civile.

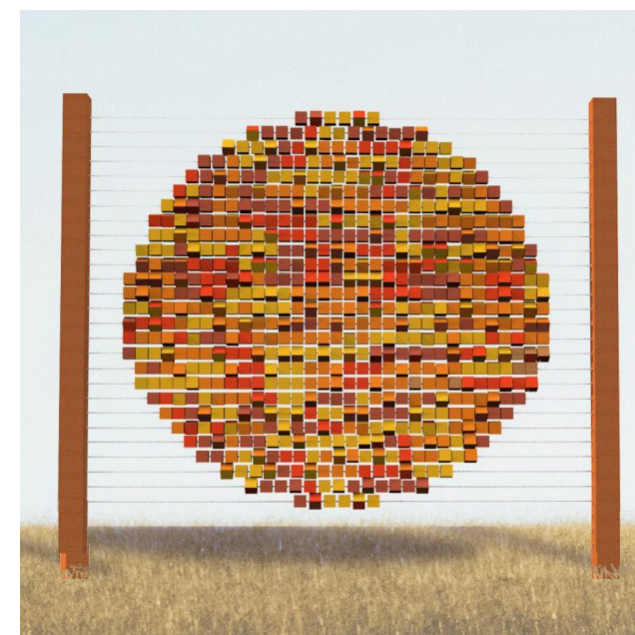
Une convention spécifiant les engagements pris entre le CPA et l'artiste sélectionné sera signée.



« Nuée », El paro, 2024



« Labyrinthe Périscopique », Romain Cattenoz, 2025



« Tayiô », Marie Toulotte, 2026

Thème

La fabrique des récits (2027)

Chaque année, la programmation de Culture NoMad se décline à partir d'une thématique.

Le thème de la programmation des activités Culture NoMad pour l'année 2027 est « La fabrique des récits ».

L'artiste plasticien devra s'en inspirer pour son projet afin de produire une œuvre originale.

Dotation financière / Budget

L'artiste sélectionné recevra 8 000 € d'honoraires. Cette somme inclut sa prestation artistique, les matériaux et matériel nécessaires à la mise en œuvre (y compris le transport et l'outillage), l'animation des ateliers participatifs, la pose et l'installation de l'œuvre, ainsi que les frais de transport, de repas du soir et des week-ends et d'hébergement éventuels). Les repas du midi en semaine peuvent être pris au self des salariés du CPA (prise en charge CPA).

Calendrier / échéancier

Dépôt des candidatures en 2 phases

Phase 1 :

- › Juillet 2026 : envoi du dossier d'appel à projet
- › Juillet-août 2026 = phase 1 du dépôt des candidatures
 - o Possibilité de visite du site sur rendez-vous
 - o **Dépôt des candidatures phase 1 le 8 septembre** (note d'intention artistique et technique, note d'avant-projet illustrée, CV, références, justificatif d'assurance) – tout dossier envoyé après le 8 septembre 2026 sera automatiquement rejeté.
- › **Septembre-octobre : examen des candidatures**

Phase 2 :

- › Mi-octobre : réunion du jury participatif : pré-sélection de 3 candidats maximum et demande d'informations complémentaires le cas échéant (informations techniques, budget détaillé, calendrier détaillé des interventions)
- › Novembre : réponses des candidats aux questions du jury
- › Fin 2026 : réunion du jury participatif, choix du lauréat

Réalisation : 1^{er} semestre 2027 - vernissage public à prévoir début juin 2027 dans le cadre des « Rendez-vous aux Jardins » – calendrier prévisionnel détaillé à fournir par l'artiste en phase 2 de candidature.

Modalités d'attribution

Les projets seront soumis à un jury composé de :

- › professionnels tous métiers de l'hôpital (administration-technique-logistique-soignants...)
- › usagers de l'hôpital (patients, familles)
- › partenaires (association, structures culturelles ou sociales)
- › représentants de l'art contemporain (artistes, responsables de projets...)

Modalités de dépôt des candidatures

Pièces à transmettre :

Phase 1 : dossier de candidature

- › **Note d'intention** (1 à 2 pages) précisant la démarche artistique et la démarche participative envisagée et permettant d'associer les participants de tous horizons à la co-crédation de l'œuvre.
- › **Avant-projet** (3 pages A4 max) décrivant la réalisation envisagée le plus précisément possible avec un visuel (croquis, illustration, image ou photographie ou maquette).
- › **Portfolio** présentant les réalisations récentes de l'artiste
- › **CV - biographie**
- › **SIRET**
- › **Contact et adresse complets**
- › **Assurance RCP pro**

Phase 2 : réponses aux questions du jury

Après une première sélection de 3 projets, les artistes des dossiers présélectionnés seront appelés à transmettre des compléments d'informations, précisant certains aspects (techniques, budgétaires, processus de création etc.)

Les dossiers de candidatures seront à transmettre :

- › par mail (au format PDF) à Culture NoMad-Centre psychothérapique de l'Ain : Mail : culture.nomad@orsac-cpa01.fr / tel : 04 74 52 24 69
- › À défaut, par courrier postal à l'adresse suivante : Centre psychothérapique de l'Ain – dispositif Culture NoMad Avenue de Marboz 01012 BOURG-EN-BRESSE cedex

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Franceline MALHARIN-BORREL et Hélène LEMAIRE
au 04 74 52 24 69 ou culture.nomad@orsac-cpa01.fr